

INSCRIPTION 2023 - 2024 AU CONSERVATOIRE

**Du 3 au 28 juillet 2023
puis à partir du 28 août 2023**



POUR LES ANCIENS ÉLÈVES

Les anciens élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au Conservatoire doivent se réinscrire à partir du 17 juin et **avant le 3 juillet 2023** pour conserver leur place. Après cette date, les réinscriptions restent possibles, dans la limite des places disponibles, mais perdent leur caractère prioritaire.

Les (ré)inscriptions se font en ligne.

Ce document récapitule les étapes des démarches à effectuer.



Si vous êtes déjà élève au Conservatoire, vous recevrez :

- entre le 14 et le 16 juin : un mail avec votre niveau de Formation Musicale pour choisir votre cours en ligne

N.B. : l'inscription aux cours de Formation Musicale sera prise en compte dans l'ordre d'arrivée des demandes (attention : places limitées à 12 élèves par cours)

1

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE (état civil) Accès disponible dès à présent



POUR LES ANCIENS ET LES NOUVEAUX ÉLÈVES

Créer ou mettre à jour son compte
sur Mon Espace Famille
famille.vichy-communaute.fr



2

INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE SUR RDV TÉLÉPHONIQUE *

Prise de RDV à partir du 17 juin (créneaux proposés
entre le 3 juillet et le 28 juillet 2023)

N.B. : pour les inscriptions par RDV téléphonique, seule la date effective d'inscription fait foi (non la date de prise de RDV) pour la prise en compte de l'ordre d'arrivée des demandes)

Nouveaux élèves

Prise de RDV **OBLIGATOIRE**

- **sur Mon Espace famille (en priorité)**
- ou par tél au 04 63 64 71 90

Anciens élèves

- RDV obligatoire si vous souhaitez effectuer un **changement** dans votre parcours de formation.
- SINON **inscription en ligne** sur MON ESPACE FAMILLE

INSCRIPTION EN LIGNE

(à partir du 17 juin, anciens élèves uniquement)

- 1 Connectez-vous à votre compte
- 2 Cliquez sur « Mon accueil » puis « Inscription Conservatoire »
- 3 Sélectionnez le cours de formation musicale selon votre niveau (le cas échéant) et/ou le cours d'instrument
- 4 Déposez les pièces justificatives (cf. dernière page)



PRISE DE RDV

(Pour les nouveaux élèves et pour les anciens élèves faisant l'objet d'un changement de parcours de formation)



- 1 Connectez-vous à votre compte
- 2 Cliquez sur « Mon accueil » puis « Rendez-vous Conservatoire »
- 3 Sélectionnez le créneau de RDV parmi ceux proposés
- 4 Déposez les pièces justificatives (cf. dernière page)

Reprise des cours le 11 septembre. Les horaires de cours d'instruments seront établis avec les enseignants durant la semaine du 4 au 9 septembre.

Tél. accueil : **04 63 64 71 90**
conservatoire@vichy-communaute.fr

Site de Vichy-Cusset

3 Avenue de la Liberté - 03300 CUSSET

Site de Bellerive-sur-Allier (03700)

27 rue de Beauséjour - 04 70 59 95 09

Site de Saint-Germain-des-Fossés (03260)

Maison de la Musique - 8 rue Pierre Sémard

Site de Saint-Yorre (03270)

2 avenue de Thiers - 04 70 59 44 11

**PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES
(POUR TOUS LES ÉLÈVES)**

(Privilégier le format PDF par scan)

Ces pièces sont à déposer sur le PORTAIL FAMILLE (inscription administrative)

- Copie du livret de famille (pages parents et enfants inscrits)
- Justificatif de domicile (de moins de 3 mois)

Pièces justificatives complémentaires à prévoir pour le Conservatoire

- Certificat de scolarité (pour les étudiants)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité de l'inscrit (élève majeur)
- Avis d'imposition pour les familles éligibles au Quotient Familial (remplacement de l'AEM*). En l'absence de ce document, le tarif de base (sans réduction) sera automatiquement appliqué (sans contestation possible en cas d'oubli)

OU

- Copie de la Carte de séjour (du responsable légal)

*AEM ; Aide à l'Enseignement Musical